

Frais de scolarité IFEPSA

Rentrée 2026

L'IFEPSA propose des tarifs individualisés au plus proche des situations familiales de chaque étudiant. Les coûts sont exprimés en euros et correspondent à une année universitaire.

► Calculez votre propre montant de scolarité

Le calcul du Quotient Familial IFEPSA (QFIFEPSA)

Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts

Avis d'imposition 2025 sur les
revenus 2024

Simulateur de frais de
scolarité en ligne



Licence STAPS (L1, L2, L3)

Master STAPS (M1 et M2) | Master MEEF (M1 et M2)

QFIFEPSA	Tarif de scolarité
Inférieur à 201	3 320 € (seuil minimal)
Entre 201 et 15 000	3 258 € + (0,149 x QFIFEPSA)
Entre 15 000 et 28 633	5 493 € + 0,0812 x (QFIFEPSA - 15 000)
Supérieur à 28 633	6 660 € (seuil maximal)

Licence STAPS APAS option Kiné

La Licence STAPS APAS option Kiné permet de suivre un cursus condensé en L1 et L2 en une seule année. Les frais de scolarité sont donc majorés de **1 410 €**.

Licence STAPS ACCESS

incluant le BPJEPS MAPST [ex APT] ou AF

La Licence 1 STAPS ACCESS se déroule sur deux années universitaires. Le paiement de la première année comprend une partie de la formation universitaire et la formation BPJEPS. La seconde année, l'étudiant s'acquitte uniquement de la fin de la formation. Le coût de la formation du BPJEPS est fixé pour tous à **5 240 €**.

► Les frais complémentaires

- Les droits d'inscription des Universités Publiques de Convention reversés à l'Etat : de **125 € à 379 €** en 2025/2026
Licence STAPS : de 125* à 303** € | Master MEEF : de 0* à 254** € | Master STAPS : de 125* à 379** € (*étudiant boursier - ** étudiant non-boursier)
- L'assurance Frais de scolarité WTW reversée à l'organisme (facultatif) : **138 €** en 2025/2026

► Les réductions spécifiques

Des réductions de scolarité peuvent être accordées sur demande pour raisons exceptionnelles (réduction famille inter-UCO, veille sociale...). Il est alors nécessaire d'adresser un courrier de demande circonstanciée mentionnant le numéro des étudiants concernés et la formation suivie.

Renseignements

Delphine Courant
Responsable comptable et financière
dcourant@uco.fr | 02.41.45.26.42

À noter

Un acompte de **1 000 €** est demandé lors de l'inscription. Un **prélèvement en 9 mois** est proposé (de septembre 2026 à mai 2027).

ifepsa.uco.fr

